



PROCÈS-VERBAL

TROISIÈME RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ÉCOLE SAINTE-COLETTE 2024-2025

Le jeudi 12 décembre à 18h00 à l'école

Étaient présents :	Étaient absents :
Teri Michelle Di Guglielmo	Ashley Jocelyn
François Junior Perrier	
Tarik Jabrouni	
Perrine David	
Ophélie Bonifas	
Véronique Desjardins	
Nicolas Le Gloanec	
Violaine Charbonneau	
Hanan Nasser	
Virginie Jodoin	

1.0 Section 1

1.1 Présence et constat du quorum

Mme Di Guglielmo ouvre l'assemblée à 18h42. La direction constate le quorum. Pour avoir quorum, il faut la majorité des membres en poste dont la moitié des parents donc pour Sainte-Colette, il faut 5 membres dont 3 parents.

Mme Di Guglielmo ajoute l'importance de confirmer la présence dès la réception du courriel envoyé avec l'ordre du jour de la rencontre. Ainsi, nous nous assurerons de toujours avoir le quorum.

1.2 Adoption de l'ordre du jour du 12 décembre 2024

STEC241212-01

M. Perrier présente l'ordre du jour.

Proposé par: Hanan Nasser
Appuyé par : Perrine David

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1.3 Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2024

STEC241212-02

Une modification est apportée au point 2.12. On doit lire qu'exceptionnellement, comme dernier recours, l'enfant peut rester au SDG durant la journée après le dodo à l'école du 20 décembre prochain. À la rencontre du 7 novembre dernier, on avait mentionné que tous les enfants qui dormaient à l'école quittaient à 10h.

Proposé par: François Junior Perrier
Appuyé par : Perrine David

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1.4 Suivi du procès-verbal du 7 novembre 2024

2.12 Changement horaire 20 décembre - Dodo à l'école préscolaire et 1^{re} année STEC241212-03

Mme Di Guglielmo explique qu'il y aura cette année un dodo à l'école pour les élèves du préscolaire, les élèves de 1^{re} année des classes ordinaires et les élèves des classes d'accueil du 1^{er} cycle. Cette activité aura lieu durant la soirée du 19 décembre 2024. Cela permettra de fêter la fin des classes avant le congé des Fêtes. Par conséquent, les élèves resteront à l'école de 18h45 le 19 décembre à 10h00 le lendemain matin. Par la suite, les parents des élèves qui auront dormi à l'école devront récupérer leur enfant à 10h00 le matin, le 20 décembre. Les autres élèves qui n'auront pas dormi à l'école pourront venir passer la journée du 20 décembre à l'école.

Mme Di Guglielmo mentionne un changement quant à la récupération de l'enfant le lendemain matin à 10h00. Il sera exceptionnellement possible que les parents des élèves qui dorment à l'école puissent rester à l'école avec certains enseignants par la suite. Toutefois, elle mentionne que cela devrait être une dernière option pour les parents. Les enfants ayant dormi à l'école et ayant passé plusieurs heures de suite à l'école devraient ensuite avoir une pause d'école le lendemain pour se reposer.

Proposé par: François Junior Perrier
Appuyé par : Perrine David

Les nouvelles possibilités de l'horaire le 20 décembre pour les élèves du préscolaire et de 1^{re} année sont approuvées à l'unanimité.

1.5 Questions du public

Aucun mot du public.

.

Section 2

2.1 Dénonciation d'un conflit d'intérêts

Mme Di Guglielmo présente que conformément à l'article 70 de la *Loi sur l'instruction publique* (LRQ, c. I-13.3), tout membre du conseil d'établissement doit présenter une déclaration écrite décrivant les intérêts personnels directs ou indirects qu'il détient dans un contrat conclu avec l'école ou dans toute personne morale ou entreprise contractant avec l'école.

Elle présente le formulaire pour la dénonciation de conflit d'intérêts. Elle mentionne qu'à chaque rencontre, elle pourra apporter le point pour s'assurer au fur et à mesure qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts dans un cas de conflit d'intérêts.

Aucun membre n'est en conflit d'intérêts avec les points de la présente rencontre.

2.2 Formation obligatoire C.É.

STEC241212-04

Mme Di Guglielmo précise que tous les membres des conseils d'établissement (CÉ) doivent suivre la formation obligatoire élaborée par le MEQ.

Le Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration du CSSPI, qui a la responsabilité de s'assurer que tous les membres des CÉ suivent la formation, souhaite que la présidence de notre CÉ, de concert avec la direction, puisse s'assurer du respect de cette obligation.

Tous les nouveaux membres du conseil attestent avoir suivi la formation obligatoire.

Proposé par: Ophélie Bonifas
Appuyé par : François Junior Perrier

La formation obligatoire pour tous les nouveaux membres est adoptée à l'unanimité.

2.3 Activités et sorties prévues pour l'école

STEC241212-04

Mme Jodoin explique qu'il n'y a pas de nouvelles sorties à présenter.

2.4 Répertoire de formation pour les parents

Mme Di Guglielmo présente la liste des formations disponibles pour les parents. Elle suggère de donner le temps aux membres de les regarder et faire le choix de trois conférences qui pourraient être intéressantes pour les parents de nos élèves. Elle précise que lors de la prochaine rencontre du C.É., en janvier, les membres décideront des formations qui pourraient être intéressantes à offrir aux parents de l'école. Mme Di Guglielmo enverra le document des formations aux membres du C.É.

Elle présente également un site gratuit intitulé « Parcours Parents » qui offre des outils gratuits pour soutenir les enfants et les parents. Un signet avec un code d'accès gratuit sera remis aux parents afin qu'ils puissent avoir des capsules d'experts, échanger avec d'autres parents et poser des questions à des spécialistes. En janvier, les parents recevront le signet dans le sac de leur enfant.

À la demande des membres du C.É., Mme Di Guglielmo nomme les formations de l'an dernier offertes aux parents.

- 8 mai, 19h00 à 20h30, gymnase de l'annexe
« Encadrement et bienveillance, une recette gagnante »
- 15 mai, 19h00 à 20h30, en virtuel
« Comment développer la confiance en soi et l'estime de soi chez mon enfant »

2.5 Compagnie de photos scolaires 2025-2026

Mme Di Guglielmo mentionne qu'à la demande des membres du C.É. ce point a été ajouté pour pouvoir faire un choix plus judicieux dans la qualité des photos de nos élèves.

À la suite de vérification par rapport aux différentes compagnies, Mme Jodoin présente les soumissions de trois compagnies de photos à l'aide d'un tableau comparatif pour aider les membres à faire un choix plus éclairé. Elle mentionne toutefois que celles-ci n'offraient pas la date du 30 septembre, puisqu'elle est déjà réservée par d'autres écoles. Elle propose donc de reprendre la compagnie de photos « La pomme verte » pour un an (2025-2026) et de rencontrer la responsable pour lui présenter les insatisfactions à corriger l'an prochain. Cela permettra aux membres de faire un choix éclairé de la compagnie que nous pourrions réserver pour l'année scolaire 2026-2027, en priorisant la date du 30 septembre, journée de déclaration des élèves, donc présence à l'école obligatoire.

Les membres du C.É. demandent aussi à Mme Jodoin de contacter la compagnie avec laquelle l'école faisait affaire avant « La pomme verte ».

2.6 Consultation obligatoire des élèves

Mme Di Guglielmo précise que selon la LIP le conseil d'établissement doit consulter au moins une fois par année scolaire les élèves ou un groupe d'élèves. Cela permet de

mieux connaître les élèves et d'ajuster ou d'actualiser certains documents ou projets en cours dans l'école. Ils devront formuler des commentaires sur le sujet ou les sujets choisis. Cela permet aussi de prendre des décisions dans l'école fondées sur les préoccupations ou besoins réels des élèves.

Mme Di Guglielmo fait référence à la fiche thématique ministérielle no. 19. La consultation doit porter sur :

- Les activités extrascolaires
- L'aménagement des locaux et de la cour d'école
- Le climat social
- D'autres sujets sont également possibles, selon les besoins et intérêts des membres du C.É.

La forme de la consultation reste à la discrétion des membres du C.É. Cela pourrait être un sondage écrit ou en ligne, une rencontre spéciale ou des groupes de discussions avec les élèves, une question posée en classe ou par courriel, etc. Nous devons toutefois préserver la confidentialité des résultats et les renseignements personnels des élèves.

Donc, nous devons définir le besoin de consultation : Qu'avons-nous besoin de savoir et dans quel objectif? Quel est le délai pour consulter?

Nous devons définir le moyen de consultation : Quelle forme prendra la consultation ? Comment allons-nous consulter les élèves? Qui peut nous aider à l'administrer et assurer un haut taux de réponses?

Nous devons finalement analyser et faire le suivi des résultats : Que voulons-nous savoir? Que retient-on?

Mme Di Guglielmo demande alors aux membres de s'exprimer pour savoir ce sur quoi nous pourrions consulter les élèves.

Les membres concluent que la consultation auprès des élèves sera sur le code de couleur. Les détails de la consultation seront déterminés à la prochaine rencontre du C.É. Les membres souhaitent également consulter les enseignants pour avoir leur avis sur les points de consultation aux élèves.

2.7 Code de couleur pour les élèves 2025-2026

Mme Di Guglielmo précise qu'une consultation auprès des enseignants a été faite voilà deux ans sur le code vestimentaire. Toutefois, la politique sur le code de couleur à l'école restait une décision qui revient aux parents et aux membres du C.É. Elle rappelle le code de couleur en montrant les feuilles qui se trouvent dans l'agenda de cette année. Elle propose aux parents du C.É. de s'exprimer sur le sujet et sur la présentation des élèves dans le mot du public.

Mme Di Guglielmo propose que les membres discutent des modalités pour consulter l'ensemble des parents pour connaître leur opinion à ce sujet. Elle précise que peu importe la modalité choisie, il faut absolument mentionner aux parents que si le code de couleur est reconduit, celui-ci doit être respecté de tous. Cela veut donc dire que les parents et les enfants pourraient recevoir des communiqués de l'école pour préciser le non-respect de la politique du code de couleur.

Elle précise que ce point en est un à approuver, mais que cela peut se faire une fois la consultation terminée auprès des parents avec la décision finale de maintenir ou pas le code de couleur.

Après discussion, les membres décident qu'un sondage auprès des parents sera effectué. Il devra être en plusieurs langues. Il faudra également simplifier le texte utilisé il y a deux ans et expliquer le pour et le contre du code de couleur. Ce point sera ajouté à la prochaine rencontre. Il devra aussi être déposé en CPEPE pour réflexion.

2.8 Sécurité sur les rues avoisinantes

Mme Di Guglielmo informe que ce point vient des membres du C.É. Elle demande des précisions à ce sujet. La sécurité aux abords de l'école est une préoccupation des membres du C.É. Mme Di Guglielmo informe les membres que le débarcadère des autobus du préscolaire a changé d'endroit. Il est maintenant sur la rue Jean-Paul-Cardinal. Les élèves du préscolaire entrent donc par l'entrée du secrétariat le matin. Mme Di Guglielmo ajoute que la traversée au coin des rues Des tulipes et Ste-Colette se passe bien et que beaucoup d'enfants passent là. Finalement, elle précise que l'ensemble des parents respecte la signalisation des autobus.

Section 3

3.1 Mot du président

Le président se dit satisfait du déroulement des rencontres et apprécie la belle ambiance des réunions. Il souhaite à tous un agréable congé des fêtes et espère que tous les membres pourront profiter des vacances pour passer du temps en famille.

3.2 Mot du délégué au comité de parents

Mme Bonifas mentionne que lors de la rencontre du comité de parents, le choix des sujets pour le reste de l'année a été effectué. Deux points importants seront à l'ordre du jour des rencontres : l'implication des parents / la communication auprès des parents et les gangs qui recrutent les élèves dès le primaire.

3.3 Mot des enseignants

Les enseignants informent les membres du C.É. des différentes activités qui ont eu lieu à l'école depuis la dernière rencontre.

Le club des marcheurs Mini-Prédateurs est très actif. Les élèves explorent à toutes les semaines un coin différent du quartier.

Un projet de jumelage entre une classe d'accueil du 1^{er} cycle et la classe d'accueil du 3^e cycle permet aux élèves de vivre de belles expériences en lecture et en écriture. Leur maison d'éditions publiera de magnifiques livres écrits et illustrés par les élèves.

Les élèves de 2^e année ont fait un spectacle d'art dramatique. Deux représentations ont eu lieu : une devant les élèves de la bâtisse principale et une autre devant les parents. Ce fut une belle réussite!

Un concours de décoration de portes aura lieu dans les deux bâtisses pour souligner Noël. Il y aura une classe gagnante par bâtisse. Les photos des portes seront déposées sur la page Facebook de l'école.

3.4 Mot du professionnel

Mme Nasser mentionne qu'il y a un TES en moins dans chaque bâtisse. On remarque un beau mouvement d'entraide entre le personnel. Une nouvelle TES vient d'être engagée et travaille à la bâtisse principale.

3.5 Mot de la responsable du service de garde

Mme Charbonneau informe les membres que la fête de Noël a été soulignée lors de la journée pédagogique du 10 décembre dernier. Un spectacle de Noël dynamique et coloré a été présenté aux enfants. Ce fut un moment apprécié de tous.

Lors de la journée pédagogique du 6 janvier 2025, un party pyjama du jour de l'An attendra les élèves.

Mme Charbonneau mentionne que le jumelage entre les élèves de 6^e et les élèves TSA a débuté sur l'heure du dîner.

Mme Charbonneau donne également des détails sur la ligue de ballon chasseur. La coach de l'équipe est motivée, la formation de l'équipe aura lieu au retour des Fêtes et les pratiques débiteront par la suite. Les parties de ballon chasseur commenceront au mois de mars.

Finalement, l'équipe du SDD/SDG poursuit sa formation continue. Les dernières formations portaient sur le plan de lutte et le code de vie et sur les élèves issus de l'immigration.

3.6 Mot de la direction

Activités de Noël

Le vendredi 20 décembre, dernière journée de classe, sera une journée avec un horaire régulier.

 Voici les activités prévues :

- **19 décembre en matinée** - Déjeuner santé offert par la direction à tous les élèves de l'Annexe.
- **19 décembre soirée et nuit** - Dodo à l'école pour les élèves du préscolaire et de 1re année + les élèves des groupes 711-712-713, à la bâtisse Sainte-Colette.
- **20 décembre en matinée** - Déjeuner santé offert par la direction + remise de cadeaux des petits lutins à tous les élèves du préscolaire et du 1er cycle des classes ordinaires et de l'accueil, à la bâtisse Sainte-Colette.
- **20 décembre en avant-midi** - Sortie au Collège Laval pour les élèves de 3e, 4e, 5e et 6e année + les élèves des groupes 821-822-831-721-722-731.
- Les classes auront également le choix de participer à un concours de décoration de portes.
- La musique des Fêtes jouera lors de certaines récréations dans différentes langues parlées par les enfants!
- D'autres activités seront également prévues par les enseignants dans les classes ou à l'extérieur. 😊

 Voici la tenue vestimentaire pour la semaine du 16 décembre:

Lundi 16	Mardi 17	Mercredi 18	Jeudi 19	Vendredi 20
Un accessoire de Noël ou un chandail de Noël ("ugly" sweater)	Des vêtements rouges, verts ou blancs	Des vêtements chics	Apporter un toutou (Ste-colette)	Pyjama (Ste colette)
Sinon, le code couleur	Sinon, le code couleur	Sinon, le code couleur	Sinon, le code couleur	Aucun code couleur pour la sortie au Collège Laval (Annexe)

Mme Di Guglielmo remercie les membres du C.É pour leur implication. Elle remet aussi un petit cadeau à tous les membres.

3.7 Levée de l'assemblée

Heure : 20h22

François Junior Perrier
Président du CÉ

Teri Michelle Di Guglielmo
Directrice

Véronique Desjardins
Secrétaire du CÉ